



Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Office de l'économie
Conditions de travail

Laupenstrasse 22
3008 Bern
Telefon: 031 633 55 27
Telefax: 031 633 58 02
info.sga@vol.be.ch
www.be.ch/awi

Fiche d'information du 1er juillet 2020

Entreprises et installations soumises à approbation et autorisation

Services compétents:

- Office de l'économie, sécurité et santé au travail **SST**
- Office de l'environnement et de l'énergie, protection contre les immissions **IMM**

Responsabilité de la procédure de permis de construire **DIJ**:

- Préfecture **Préf** ([ISCB-N° 7/725.1/9.1](#))
- Commune **Com**

RT: Rapport technique

AP: Rapport officiel, Approbation des plans et entreprises soumises à autorisation (art. 7 et 8 LTr, art. 1 OLT 4)

Remplace la version du: 1er juin 2019
Version: 1.6
Statut du document: vérifié
Classification: non classifié

Nom du document: 15_Genehmigungspflichtige_Betriebe_und_Anlagen_f.docx

Entreprises et installations soumises à approbation et autorisation

Entreprises et installations soumises à approbation			IMM	SST	DIJ
1. Agriculture	1.1	Entreprises avec silos accessibles ou alimentés pneumatiquement contenant des matières/liquides inflammables/explosibles	---	RT	Com
	1.2	Entreprises avec des installations de préparation, de lavage et d'emballage de denrées alimentaires		RT	Com
	1.3	Installations de biogaz et de compostage	RT	RT	Préf
	1.4	Nouvelle construction ou modification de la construction des écuries ou du parc pour bovins, cochons et volaille si plus de 30 UGB sont concernées (les UGB sont déclarées dans le formulaire de la demande de permis 4.4)	RT	---	Préf
	1.5	Nouvelle construction ou modification de la construction des fosses à purin ou des entrepôts d'engrais	RT	---	Com
	1.6	Séchoirs pour fourrage vert ou autres produits agricoles	RT	RT	Com
2. Bois	2.1	Ateliers de fabrication de panneaux d'aggloméré, de panneaux de fibres de bois et placage de bois, fabrication d'articles en bois et meubles	RT	AP	Préf
	2.2	Ateliers d'imprégnation du bois	RT	AP	Préf
	2.3	RT : menuiseries, raboteries, charpenteries AP : scieries	RT	AP	Préf
3. Bureaux paysagés	3.1	Surface > 400 m ² ou plus de 20 postes de travail	---	RT	Com
4. Chauffages au bois	4.1	Entreprises/opérateur avec chauffage aux pellets ou à plaquettes de bois ou copeaux de bois		RT	Com
	4.2	Installations dont la puissance calorifique est supérieure à 70 kW et combustibles "bois à l'état naturel", déchets de bois, vieux bois, pellets de même que charbon ou déchets organiques	RT	---	Com
5. Chauffages au mazout et au gaz	5.1	Installations dont la puissance calorifique est supérieure à 350 kW et combustibles huile extralégère, moyenne et lourde, de même que gaz ou autres combustibles liquides	RT	---	Préf
	5.2	Installations de cogénération de production combinée de chaleur et d'électricité, centrales de chauffage à distance	RT	RT	Préf
6. Chimie / Biologie	6.1	Entreprises avec des matières explosibles tels qu'explosifs, produits d'allumage, objets pyrotechniques, poudre propulsive	---	AP	Préf
	6.2	Entreprises avec laboratoires et sorbonnes (hôpitaux, homes, écoles, universités, laboratoires médicaux, etc.)	---	RT	Préf
	6.3	Entreprises dans lesquelles des matières explosibles, particulièrement inflammables ou particulièrement nocives sont transformées ou entreposées	---	AP	Préf
	6.4	Entreprises qui entreposent ou traitent des substances chimiques, des combustibles ou d'autres liquides ou gaz facilement inflammables et qui dépassent le seuil quantitatif selon l'annexe 1.1 de l'ordonnance sur les accidents majeurs	---	AP	Préf
	6.5	Entreprises qui fabriquent des engrais et des produits agrochimiques	RT	AP	Préf
	6.6	Entreprises qui fabriquent des produits chimico-techniques (matières synthétiques, peintures, vernis, produits pharmaceutiques, cosmétiques, etc.)	RT	AP	Préf
	6.7	Entreprises travaillant avec des microorganismes des groupes 3 et 4 selon l'ordonnance sur la protection des travailleurs contre les risques liés aux microorganismes (RS 832.321)	---	AP	Préf
7. Combustibles et carburants huiles minérales	7.1	Entreprises avec des installations de réservoir à essence et gaz	---	RT	Com
	7.2	Entreprises qui fabriquent ou transforment des produits pétroliers	RT	AP	Préf
	7.3	Fabrication de carburant bio (biodiésel) ou combustible bio	RT	RT	Préf
	7.4	Installations de réservoirs à essence	RT	---	Com
	7.5	Installations d'entreposage d'une contenance de plus de 500 m ³ /réservoir pour l'entreposage de produits présentant une pression de vapeur supérieure à 1mbar (20°)	RT	RT	Préf
	7.6	Usines à gaz ou biogaz	RT	RT	Préf
	7.7	Usines de pompage et d'emmagasinage des installations de conduites pour le transport de combustibles et carburants liquides ou gazeux	---	AP	Préf
8. Crématoires	8.1	Nouvelle construction ou modification du four ou de l'installation du système de traitement des effluents gazeux	RT	---	Préf
9. Ecoles	9.1	Si des ateliers de mécanique ou de menuiserie sont planifiés		RT	Préf
10. Electricité / électrotechnique / électronique	10.1	Centrales atomique, électrique, sous-stations, stations de convertisseurs et de transformateurs	RT	RT	Préf
	10.2	Entreprises qui fabriquent des appareils électriques et électroniques	---	RT	Com
	10.3	Parcs éoliens, installations de biogaz, système d'alimentation électrique de secours	RT	RT	Préf
	10.4	Turbines à gaz stationnaires, installations de cogénération de production combinée de chaleur et d'électricité, centrales de chauffage à distance	RT	AP	Préf
11. Elimination / recyclage / préparation	11.1	Centres d'exploitation	RT	RT	Préf
	11.2	Décharges	RT	---	Préf
	11.3	Entreprises qui traitent des cadavres ou des carcasses d'animaux	RT	RT	Préf
	11.4	Entreprises recyclant, éliminant ou traitant le papier, les déchets, les déchets spéciaux et les déchets industriels	RT	AP	Préf
	11.5	Installations d'épuration des eaux usées	RT	AP	Préf
	11.6	Entreprises de traitement des eaux et approvisionnement/distribution des eaux	---	AP	Com

Entreprises et installations soumises à approbation et autorisation

Entreprises et installations soumises à approbation			IMM	SST	DIJ
	11.7	Stations d'incinération des déchets, stations de transbordement	RT	AP	Préf
12. Entrepôt, Entrepôt avec rayonnage surélevé	12.1	Entrepôt dont la surface de base > 120 m ²	---	RT	Com
	12.2	Entrepôt avec rayonnage surélevé avec transstockeur pour l'entreposage de charges uniques (emballages, marchandise sur palette) sur les rayonnages	---	AP	Com
13. Funiculaires / Téléphériques	13.1	Téléphériques, télécabines et funiculaires, remontées mécaniques	RT	---	Préf
14. Installations d'épuration de l'air	14.1	P. ex. combustion thermique et catalytique, filtre organique, dépoussiéreur hydraulique, filtre électrique, etc.	RT	---	Com
15. Installation émettrice	15.1	Stations émettrices pour téléphone cellulaire mobile, boucle locale sans fil, radiodiffusion, amateurs ondes courtes et autres usages des radiocommunications d'une conductivité (ERP) de rayonnement globale équivalente au min. à 6W et plus de 800 h d'émissions au même emplacement.	RT	---	Préf
16. Installations de chauffage d'aération et de climatisation	16.1	Installations qui contiennent des équipements et parties d'équipements extérieurs	RT	---	Com
17. Installations de production	17.1	Avec des installations de production automatique ou à commande centralisée telles que des installations de montage, chaînes d'emballage ou de remplissage/lignes d'embouteillage	---	AP	Com
18. Logistique	18.1	Entreprises de logistique qui affichent plus de 10 mouvements de poids lourds par jour	RT	---	Com
19. Machines à propulsion par diesel	19.1	Machines utilisées sur les surfaces de l'entreprise avec une puissance supérieure à 18 kW	RT	---	Com
20. Métaux, métaux de liage, éléments non-métalliques, matières plastiques	20.1	Aciéries, fonderies, affineries, ferrailage	RT	AP	Préf
	20.2	Entreprises de construction métallique, en acier, d'appareils et de machines	RT	RT	Com
	20.3	Serrureries, ateliers de trempes, ateliers d'aiguisage, ateliers mécaniques, tôleries	RT	RT	Com
	20.4	Usines de laminage, laminage à fils, câbles	RT	AP	Préf
21. Papier / Carton	21.1	Entreprises pour fabrication du papier ou du carton	RT	AP	Préf
	21.2	Imprimeries	RT	AP	Préf
22. Produits et denrées alimentaires	22.1	Boulangeries, pâtisserie-confiserie, moulins, boucheries, fromageries	---	RT	Com
	22.2	Brasseries et distilleries	RT	RT	Préf
	22.3	Entreprises pour la fabrication et la transformation de produits et denrées alimentaires (sans hôtellerie et restaurants)	RT	RT	Com
	22.4	Abattoirs et torréfacteur de café	RT	RT	Com
23. Projets générant avec un trafic important	23.1	Affectations dont une surface herbagère (exist. + nouv.) d'au moins 2'500m ² est destinée à la vente	RT	---	Préf
	23.2	Projets de grande envergure selon art. 53 OC (ordonnance sur les constructions) requérant des places de stationnement supplémentaires en vertu de l'art. 53/4 OC	RT	---	Préf
24. Roches et terres	24.1	Concasseur/carrière, enrobage à chaud	RT	RT	Préf
	24.2	Centrales à béton, cimenteries, usines à chaux, plâtrerie, fabrication de matériaux en terre cuite	RT	AP	Préf
	24.3	Entreprises du verre, de la porcelaine, de la céramique fine	RT	RT	Com
	24.4	Exploitation de pierres naturelles, les entreprises scient, rectifient et polissent les pierres naturelles avec des machines fixes	RT	AP	Préf
25. Santé	25.1	Hôpitaux, cliniques, homes	---	RT	Préf
26. Silos	26.1	Silos accessibles ou alimentés pneumatiquement contenant des matières/liquides inflammables/explosibles	---	RT	Com
27. Sport (Complexe sportif)	27.1	Piscines et patinoires		RT	Préf
28. Textiles	28.1	Nettoyage chimique, lavage de textiles, ennoblissement de textiles	RT	RT	Com
	28.2	Sellerie, tannerie, blanchissage, teinturerie, filatures et ateliers de tissage	RT	RT	Com
29. Traitement de surface	29.1	Ateliers de sablage, installations de zingage à chaud et à promat, installations d'anodisation et installation d'injection métallique	RT	AP	Préf
	29.2	Installations pour prétraitement de surface avec des hydrocarbures volatils, des acides et bases	RT	AP	Préf
	29.3	Installations gavanotechniques	RT	AP	Préf
	29.4	Revêtement ou impression de surfaces au moyen de matières organiques comme peintures, vernis et matières plastiques	RT	AP	Préf
30. Systèmes de transport	30.1	Comprenant notamment des transporteurs à bande ou à chaîne, des élévateurs, des transporteurs suspendus ou à rouleaux, des dispositifs pivotants, convoyeurs ou basculant, des monte-charge spéciaux, des plateformes de levages ou des gerbeurs, des ponts roulants, grue à portique ou pivotantes, installations mécaniques pour le parcage de véhicules routiers.	---	AP	Préf
31. Véhicules	31.1	Entreprises qui fabriquent et entretiennent des véhicules à moteur	RT	RT	Préf
	31.2	Entreprises de carrosserie, tôlerie et peinture	RT	RT	Préf
	31.3	Tunnels de lavage pour voitures	RT	---	Préf
	31.4	Utilisation industrielle de voitures de démolition	RT	AP	Préf